

Association Syndicale Libre Forestière
Du Forchat
ASL2F

Assemblée Générale
6 novembre 2026
Habére-Poche

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE FORESTIERE
du FORCHAT

ASL2F
Thonon Agglomération
81, place de la Mairie
74550 PERRIGNIER

Contact mail : info@aslf.fr
Tel : 06 08 83 98 70
Site internet : https://www.aslf.fr
N° SIRET : 752 932 954 0031

Les partenaires de l'ASLFVH:

ASL forestière Mt Forchat ASL2F

Ordre du jour

- Rappel des objectifs de l'ASL2F pour 2026
- Compte rendu moral
- Organisation de l'ASL2F (Conventions)
- Compte-rendu des comptes 2026 et budget prévisionnel 2027
- Compte-rendu d'activité 2026 et prévisions 2027 des chantiers de coupe et plantations (carnet de bord)
- Renouvellement du comité
- Votes des abondements
- Présentation CNPF/UFP/ONF
- Avancement du projet ENS du Mt Forchat
- L'entracte René Adam
- Questions diverses

Un grand merci :

- à la commune d'Habére-Poche
- aux membres bénévoles du comité de l'ASL2F
- à Pierre Blanche en charge des dossiers d'archivage et du site internet
- à Thomas Lathuraz et à Mathilde Curt du CRPF
- à Marie-Pénélope Guillet et Arnaud Chambre de Thonon Agglomération
- à Nicolas Tréla et Benjamin Richard, gestionnaires forestiers (Gestionnaires Forestiers des Alpes)
- à la Société Parker mécène de notre association

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat

ASL2F

Verificateur aux comptes: Eric Moichon

Secrétaire de séance: Marie-Thérése Chevallet

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Parker

Communauté de Communes Vallée Verte

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

LEADER

SRB

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat ASL2F

CONTEXTE

Massifs du Forchat, Voirons, Hermones, Vallée Verte
(Petites parcelles forestières, petits propriétaires forestiers, difficultés d'exploitation)
Des atouts vitaux: l'eau et l'environnement

Objectifs de l'ASL2F

A- Gérer les parcelles forestières des adhérents

B- Protéger les captages d'eau et l'environnement de Thonon Agglo et de la Vallée Verte

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — THONON agglomération — Parker — Communauté de Communes Vallée Verte — UNION des Forestiers Privés 74 — SIAC — LEADER — SRB — L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER — FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Lyaud 28 avril 2023

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat
ASL2F

Compte rendu moral, bilan 2026

En 2025 l'ASLFVH est devenue l'ASL2F: Association Syndicale libre Forestière du Mt Forchat

De Bons en Chablais au Lyaud et de St André à Lullin

Fin 2026:

- Surface d'action: 7700 Hectares, 180 adhérents, 390 ha , 1300 parcelles
- **Les objectifs des 2 conventions sont atteints**
- Une nouvelle gestion a été mise en place en 2026 (Gestion comptable Paheko)
- Nouveau PSG en cours de validation (envoyé au CNPF, Pb de mandats)
- Renouvellement PEFC en cours (dossier envoyé)
- Budget positif
- 1100 m3 de coupe, préparation 6 ha de plantation, scolyte de plus en plus présent ainsi que les cervidés

Objectifs 2027:

- 200 adhérents, 450 ha, ~1500 m3 et ~ 6 ha de plantations
- 2 réunions d'information (1 sur VV et 1 sur TA)

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
THONON agglomération
Parker
Communauté de Communes Vallée Verte
UNION des Forestiers Privés 74
SIAC
SRB
L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
CNPF

Organisation de l'ASL2F

Convention d'objectifs TA

Convention d'objectifs SRB

Convention d'objectifs VV

ASL2F

Gestionnaire forestier

Animation et recherche d'adhérents

Gestion adhérents

Quelles sont les retombées économiques du service proposé par la gestion durable de l'ASL2F?

1-Préservation des ressources en eau: impact sur toute la population + volet sanitaire

2- Environnement : bien être, tourisme, régénération de la forêt (impact sur toute la population)

3- Captage CO2: climat (impact sur toute la population, sécheresse, canicules)

4-Gestion des dessertes forestières: impact sur toute la population (accès, sentiers)

5- Prévention des feux de forêt: accès véhicules des pompiers (impact sur toute la population)

6- Filière bois: Activité exploitation (bucherons, débardeurs , grumiers)
Activité fabrication (chalets, ossatures bois (SRB), meubles, palettes etc…)

7- Faible rentabilité pour les propriétaires

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat

ASL2F

Budget réalisé en 2026

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Parker

Communauté de Communes Vallée Verte

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

LEADER

SRB

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat — ASL2F

ASL FORESTIERE DU MONT FORCHAT

REALISE 2026

DEPENSES		RECETTES	
		Decembre 2025	22258,75
Abondements	1 598,00 €	participation thonon agglo	1 532,79 €
Gestionnaire forestiers	9 094,92 €	participation thonon agglo	14 676,00 €
CNPF	11 840,40 €	Cotisation	2 718,00 €
Site internet	642,00 €	SRB participation	4 401,25 €
AXA ET UFP	866,04 €	Vallee verte	4 375,00 €
Entretien desserte	1 320,00 €		
Materiel bureau publipostage	1 985,82 €		
inter et cave	269,88 €		
frais de banque	76,00 €		
Total	**27 693,06 €**	**Total**	**49 961,79 €**

Vie administrative (pour mémoire) *200,00 €*

Fonctionnement (pour mémoire) *600,00 €*

22 268,73 €

Le budget prévisionnel 2027 est bâti sur les considérations suivantes :

1. Les avantages des adhérents sur TA et VV sont les mêmes en termes d'abondement et d'aide sur les frais du gestionnaire pour les chantiers de coupe
2. Le budget VV est celui prévu dans la convention signée en 2025 pour les années 26,27 et 28
3. Les abondements sont de 8% pour les coupes de jardinage uniquement (~1500 m^3 sur TA et 1000 m^3 sur VV)
4. La prise en charge par l'ASL2F pour les coupes est de 4% ttc (il reste donc à charge pour l'adhérent 8% pour les coupes de jardinage et de 10% pour les coupes sanitaires)
5. Les chantiers de plantations et d'entretiens sont en partis pris en charge par les aides (il reste à l'adhérent entre 20 et 60 % du devis de plantation suivant le type d'aide pouvant être obtenue)
6. Sur TA il est prévu une aide spécifique (2000€) à l'entretien et/ou la plantation pour les chantiers non aidés (pour 2027 on n'en prévoit pas sur VV car ce sont de vieux chantiers)

Problématique des plantations

1- La vente des bois ne permet pas systématiquement de couvrir de façon satisfaisante le coût de la plantation

2- Les plantations sont soumises à des risques incontrôlables non prévisibles:

- ✓ Dégâts des cervidés
- ✓ Sécheresses récurrentes
- ✓ Aléas climatiques

3- Les entreprises sont soumises à des résultats sur 5 ans (selon le type de subvention demandée)

4- Le coût induit par ces risques devient astronomique et insupportable (ces coûts peuvent aller jusqu'à 20 000€/ha sur 5 ans pour obtenir une plantation ~ tirée d'affaire)

5- L'ASL2F s'est engagée à replanter dès lors qu'il y a une coupe rase pour des raisons sanitaires

6- La solution de base envisagée est donc:

- ✓ Plantation avec un piquet ou bambou, un traitement Trico et un entretien à n+1
- ✓ Recherche d'aide pour prendre minimum 40% du chantier (y compris maitrise d'œuvre gestionnaire)
- ✓ On laisse au propriétaire la décision de faire des entretiens jusqu'à 5 ans (avec une aide de 40% possible)

7- L'ASL2F préconise le jardinage pour éviter cette contrainte

Estimation du coût d'une plantation sur 2 ans:

Prix pratiqués (ttc):

- Plant: 2 à 2,5€ (godets) – 0,70 à 1,50€ (racines nues)
- Piquets (bambous): 0,45€
- Mise en place : 1,50 à 2 € /plant (selon « propreté » parcelle après coupe)
- Trico: 600€/Ha (0,6€/plant)
- Entretien à 1 an: 1350 €/Ha (y compris Trico)
- Maitrise d'œuvre Gestionnaire: 1200€ (sur 2 ans)

Soit pour 1 Ha:

- Plants: 2000 à 2500€ (31,7%)
- Piquets: 350€ (4,4%)
- Mise en place : 2000€ (25,3%)
- Trico: 600€ (6,3%)
- Entretien à 1 année : 1350€ (17,1%)
- Gestionnaire:1200€ (15,2%)

Total de 7500€ à 8000€ ttc

Aides: si 40% 2960 à 3160€ (reste à charge: 4440 à 4740€)

Point de précision : ces coûts peuvent varier selon les parcelles (pente, accès, etc….)

Propositions cotisations/abondement 2026

Cotisation d'entrée 2026	
Moins de 5000 m2	12 €
De 0,5 ha à 1 ha	17 €
De 1 ha à 2 ha	24 €
Plus de 2 ha	32 €

Cotisation annuelle 2026	
Moins de 5000 m2	7 €
De 0,5 ha à 1 ha	14 €
De 1 ha à 2 ha	22 €
Plus de 2 ha	30 €

Aide sur les coupes : 4% ttc des frais du gestionnaire (sur 12 et 14% ttc)
Prise en charge des frais de dossier (300€ ttc)
Aides plantation : subventions, pas d'aide de TA et VV

Tableau de bord
Des
travaux

Année de vente	Nom chantier	Propriétaire	Identifiant ASLF	Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface (ha)	Type d'intervention	Prévu dans PSG

Autorisation propriétaire pour coupe	Marquage/limites coupe	Volume estimé marqué	Appel d'offre (entreprises contactées)	Offres reçues	Attribution lot	Exploitation	Prix de vente	Délai exploitation	Date de début de chantier (abattage)	Date de fin de chantier (réception finale)

Volume exploité	Prix de vente final	Date de paiement	Abondement ASL	Statut

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat ASL2F

GESTIONNAIRES FORESTIERS DES ALPES

Tableau de bord – Etat des lieux année 2026

Chiffres clés 2026 :

- ✓ Volumes exploités : 780 m³
- ✓ Volumes vendus, exploitation en cours au 19/10/2026: 320 m³ (chantier groupé BRENTHONNE) + 50 m3 St André
- ✓ Surfaces passées en coupe de jardinage : 6,6566 ha
- ✓ Surfaces passées en travaux (plantation, entretien) : 1,2090 ha
- ✓ Prix de vente moyen des bois (jardinage, sanitaire) : 10 à 15 €/m³ sur pied bois scolytés ; 25 €/m³ sur pied toute qualités et essences confondues (40 à 50€/m³ charpente, 10 à 20€/m³ palette, ± 0€/m³ bois énergie)

Contexte 2026 : forte demande de bois sur la première partie de l'année, avec des prix en hausse, sur cette fin d'année la demande baisse, les marchés se portent mal, mais les prix restent en légère hausse par rapport à 2025.

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Parker

Communauté de Communes Vallée Verte

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

SRB

LEADER

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Prévisionnel année 2027

Coupes :

- ✓ Coupe de jardinage groupée: 2 en cours de préparation (HABERE-POCHE et BOEGE)
- ✓ Coupe de jardinage groupée: 1 en discussion (BONS-EN-CHABLAIS)
- ✓ Coupe sanitaire : 2 en cours de préparation (LULLIN et ORCIER)

Travaux :

- ✓ Plantation au LYAUD (~ 2 ha)
- ✓ Plantation à BONS EN CHABLAIS (~ 1 ha)
- ✓ Plantation à VILLARD (~ 3 ha)

Agrément du nouveau Plan Simple de Gestion groupée pour l'ensemble des adhérents à l'ASL2F au 31/12/2025

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat
ASL2F

Renouvellement du comité pour 2 ans:
Proposition du président:

Bernard Bechevet
Roland Piccot
Kevin Genoud Prachex
Pierre Genoud Prachex
Marie-Thérése Chevallet
René Adam
Eric Moichon
Yvon Calvel
Yannick Neyroud
Stéphane Kraft
Mairie de Brenthonne
Invités:
Thonon Agglo
Vallée Verte
SRB

Les candidats sont les bienvenus

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
THONON agglomération
Parker
Communauté de Communes Vallée Verte
UNION des Forestiers Privés 74
SIAC
SRB
LEADER
L'EUROPE S'ENGAGE en region Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat

ASL2F

Présentation CNPF

-Bilan CNPF 2026 et Objectifs 2027

-Prévisions des aides 2027 pour les plantations

-Rôle de l'UFP

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Parker

Communauté de Communes Vallée Verte

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

SRB

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat

ASL2F

En 2026 :

180 adhérents

396,4 ha

1362 parcelles

Soit par rapport à 2025 :

+ 40 adhérents

+ 107,7 ha

+ 358 parcelles

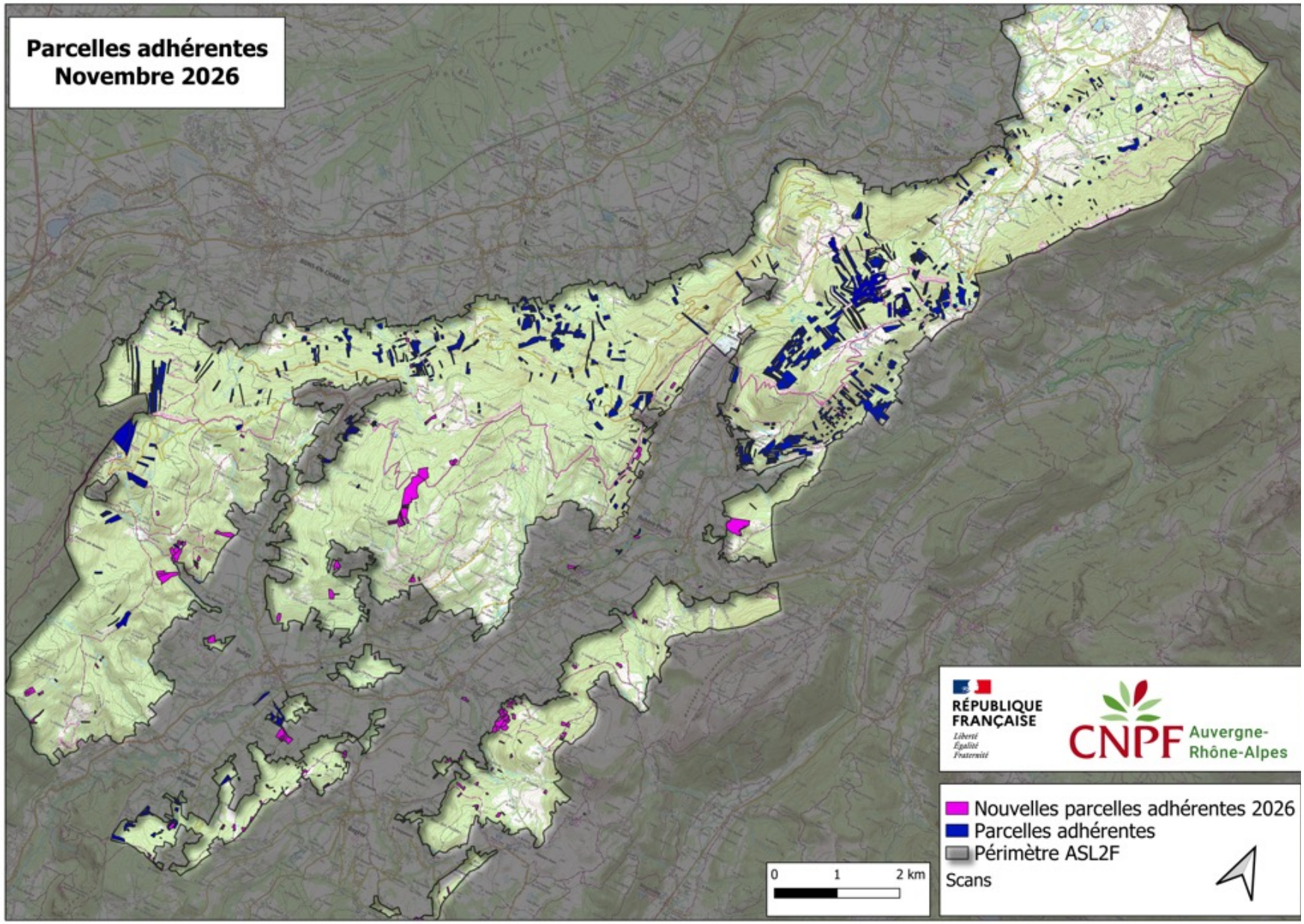

Depuis début 2026 : nouvelles communes de la Vallée Verte

Nouvelles communes Vallée Verte	Périmètre de 2025
97,9 ha	298,5 ha

Communauté de Communes Vallée Verte

THONON agglomération

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Reboisement suite à coupe sanitaire

- 7 propriétaires concernés
- 6,31 ha à reboiser
- Recherche de financements



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Dossier de subvention reboisement

Label Bas Carbone :

- **Trois situations éligibles :**
  - La forêt a été détruite par une tempête
  - La forêt a été détruite par un incendie
  - La forêt subit un dépérissement intense

- **Etude de faisabilité du projet par le C+for**
  - Analyse économique
  - Evaluation des co-bénéfices
  - Évaluation des risques (dépérissement, incendie…)
  - Calcul du bénéfice carbone
- **Mise en relation avec le financeur**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Aides du Conseil Départemental

Disponibles depuis septembre 2023

Six directives principales :

- **Adaptation**
- **Le bois énergie**
- **Débardage par Câble**
- **Desserte forestière**
- **Petit investissement**
- **La sécurisation**

Fin du plan forêt en 2027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie
le Département

Adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone

haute savoie
le Département

Dépenses éligibles :

- travaux préparatoires à la régénération naturelle ou à la plantation
- achat et mise en place des plants,
- premiers entretiens des régénérations naturelles et plantations sur 5 ans,
- coûts relatifs à la protection sanitaire ainsi que celle contre les dégâts de gibier,
- prestation de services et honoraires de maîtrise d'œuvre et de suivi de chantier.

Taux de subvention : 60 % des dépenses éligibles.
Le taux de subvention du Département pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financeurs

Les parcelles concernées doivent faire l'objet d'un diagnostic sylvicole prenant en compte les évolutions climatiques



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Aides du Conseil Départemental



Débardage par câble

Dépenses éligibles : travaux d'installation et de désinstallation de câbles-mats et de câbles longs, tracé des lignes, terrassement pour installation, bûcheronnage, débardage, maîtrise d'œuvre dans la limite de 12 % des travaux éligibles.

Montant de subvention :

- pour les câbles-mats : 20 € / mètre linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % des dépenses éligibles.
- pour les câbles longs : 25 € / mètre linéaire de câble déroulé dans la limite de 40 % des dépenses éligibles.

haute savoie
le Département

Aides du Conseil Départemental

Création de **dessertes forestières**, **places de dépôt et de retournement**

Dépenses éligibles :

- Création et réfection de routes forestières (dont travaux d'insertion paysagère)
- Mise au gabarit de pistes en routes forestières
- Création et réfection de pistes forestières
- Aménagement de places de retournement et/ou de places de dépôt
- Résorption de « points noirs »…

Taux de subvention : 40 % du montant HT des dépenses éligibles.



L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie

Syndicat de propriétaires forestiers privés, membre de la fédération nationale Fransylva.
Réparti en 6 sections locales: Chablais, Bauges, Faucigny, Pays du Mt-Blanc, Bornes-Aravis, Salève-Albanais-Genevois.

Adhésion annuelle qui donne droit à des avantages:

- **Assurance responsabilité civile** du propriétaire pour les parcelles adhérentes
- Représentation des intérêts des propriétaires (ex. organisation de rencontres avec ACCA etc.)
- Services « plus » du CRPF: diagnostic sylvicole, recherches de limites de parcelles
- Accès à un service juridique à des tarifs préférentiels
- Invitation prioritaire à des réunions d'informations
- Abonnement à la revue « Parlons Forêt » en Auvergne-Rhône-Alpes

Proportion forêts publiques / privées dans le périmètre

Surface du périmètre de l'ASL2F: 8910 Ha

Surface forêt publique (dans ce périmètre): 1930 Ha

Surface adhérents ASL2F: 400 Ha

→ Soit 5% par l 'ASL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



DILIN Yann

Technicien forestier Vallée verte

UT Faucigny

Forêts publiques : communales, domaniales

morcelée

accessibilité



Triage = 2000ha

imbriquée forêt privée

délimitation

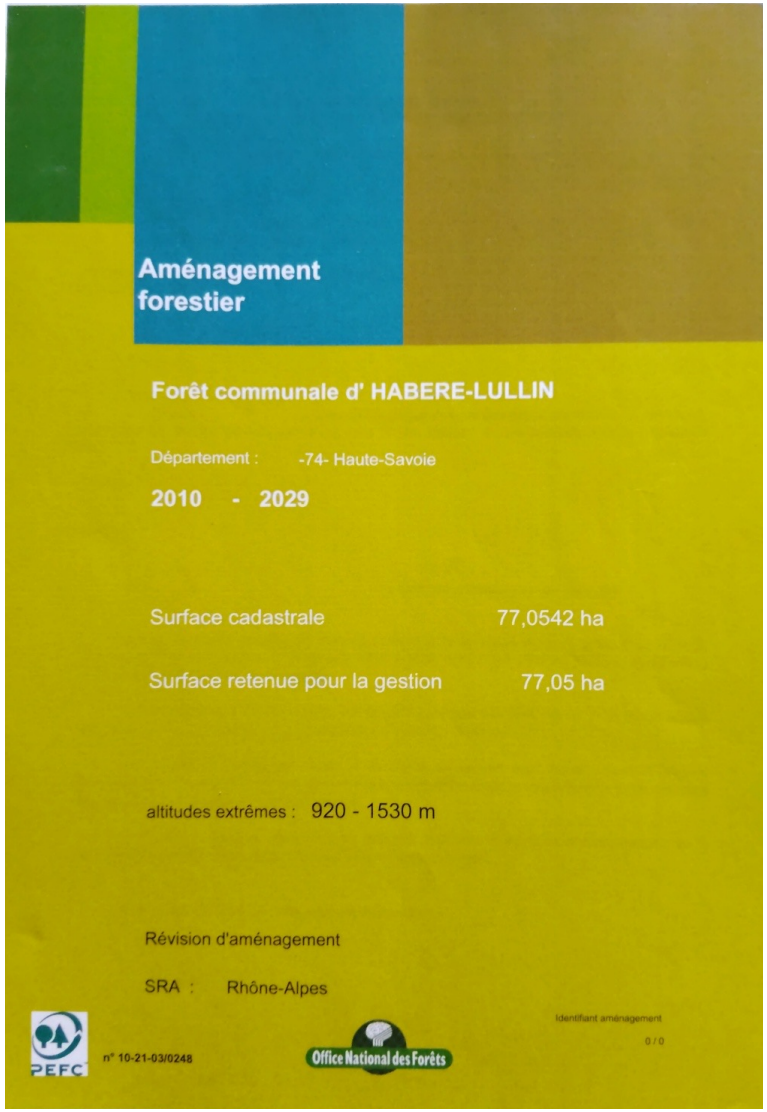

Aménagement forestier = document de gestion durable pour 20 ans

- Inventaire
- Coupes
- Travaux

Crise climatique, crise sanitaire, que faire?

- Insectes
- Vent
- Précipitations
- Neige lourde
- Gel tardif
- Champignons pathogènes
- Températures

→ beaucoup d'interrogations

- Garder l'ambiance forestière
- Mélanger les essences
- Irrégulariser les structures

→ Ne pas mettre ses œufs dans le même panier
→ Pas une réponse unique
→ Pas de certitude

Equilibre forêt-gibier, que faire?

Plan de chasse
Protection plantation
Fiche dégât
Cellule de crise
Clôture, gaine de protection: la bonne solution?
Et la régénération naturelle
Perte biodiversité
Chiffrage des dégâts forestiers / indemnité agricole
Chasse loisir
Coût de l'activité chasse
Réfléchir à une prime de réalisation de plan de chasse
Intérêt de conserver des réserves de chasse
Dépérissement forestier et problème de renouvellement
Urgence d'action
…

Travail avec l'ASL

- Route forestière du col des Moises (entretien)
- Forêt du Comté des Allinges
- Relation avec techniciens ONF (DILIN (Vallée verte), RIGGI (Bas Chablais), MUGNIOT (Vallée du Risse), SIMONNET (Brevon))



Projet sur le massif du Forchat

Marie-Pénélope GUILLET

Contexte

De nombreuses activités :

- pastoralisme
- exploitation de la ressource en eau
- exploitation forestière
- randonnée dont véhicules à moteur
- pratique du parapente
- équitation et ski de fond
- camping-caravaning
- restauration
- …

-> le tout **au cœur d'un milieu naturel riche et diversifié** (alpages, zones humides, forêt)

⇒ **de multiples enjeux :**

- protection de la ressource en eau stratégique pour l'agglomération
- gestion durable de la forêt
- maintien du pastoralisme
- préservation des milieux naturels
- organisation/règlementation des activités touristiques
- aménagement d'infrastructures d'accueil

Labellisation Espace Naturel Sensible (ENS)

Labellisation ENS = outil départemental, technique, financier et foncier pour **gérer** des espaces naturels



Offre un **espace de dialogue** (comité de site) piloté par la collectivité

Comité de site -> de multiples acteurs :

- collectivités (CD 74, Thonon Agglo, CCHC, CCVV, SRB…)
- acteurs de l'environnement (ASTERS, Fédération de chasse…)
- acteurs socio-économiques (exploitants, ONF, ASL du Forchat, CRPF, OT, accompagnateurs en montagne…)
- services de l'Etat

Le projet s'inscrit dans le **Contrat Haute-Savoie Nature 2024-2027** signé entre le CD 74, Thonon Agglomération et d'autres acteurs en 2024

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat

ASL2F

Périmètre

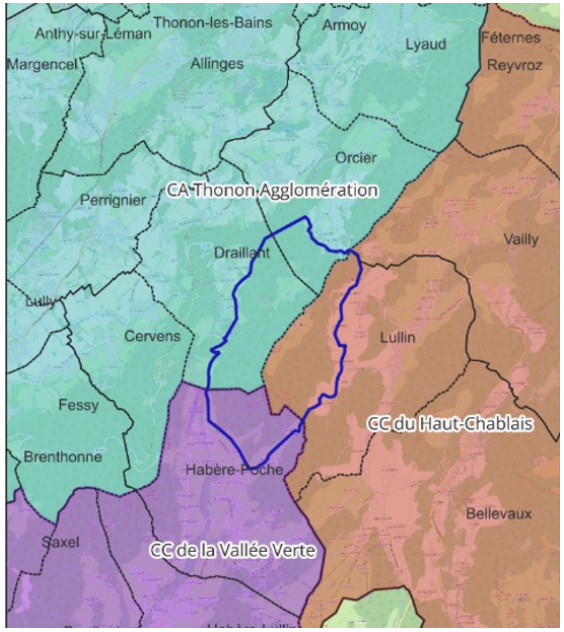

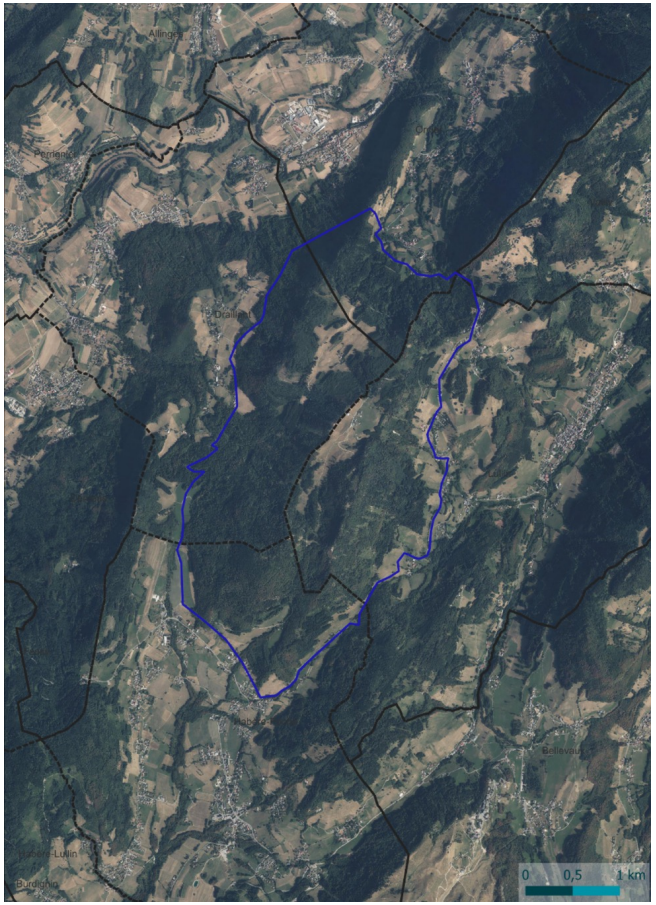

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Parker

Communauté de Communes Vallée Verte

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

SRB

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Diagnostic – Enjeux – Objectifs – Actions
(accompagnement par Biotope sur 2024-2026)

Enjeux :

- milieux ouverts et semi-ouverts, zones humides, milieux boisés
- ressource en eau
- accueil et sensibilisation du public

Une 40aine d'actions proposées parmi lesquelles :

- Amélioration de l'accès à l'eau
- Accompagnement de l'évolution des pratiques pastorales
- Travaux de restauration et de mise en défens des mares
- Développement des protocoles « arbres bios »
- Réalisation d'un suivi de l'assainissement pour mise aux normes
- Mise en œuvre d'un plan de circulation
- Canalisation de la fréquentation sur les chemins existants
- Réalisation d'inventaires faune-flore
- Mise en place d'une animation foncière sur les zones prioritaires

Diagnostic – Enjeux – Objectifs – Actions
(accompagnement par Biotope sur 2024-2026)

Propositions d'actions en matière de forêt :

- poursuite du soutien à l'ASL du Forchat
- mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques sylvicoles basée sur le cahier des charges de l'ASL du Forchat
- intégration des enjeux du site dans les futurs aménagements forestiers (ONF)
- mise en œuvre d'îlots de sénescence
- développement des protocoles « arbres bios »
- lutte contre la flore invasive (solidage)

Propositions d’actions
(Ecosystémic, 2025)

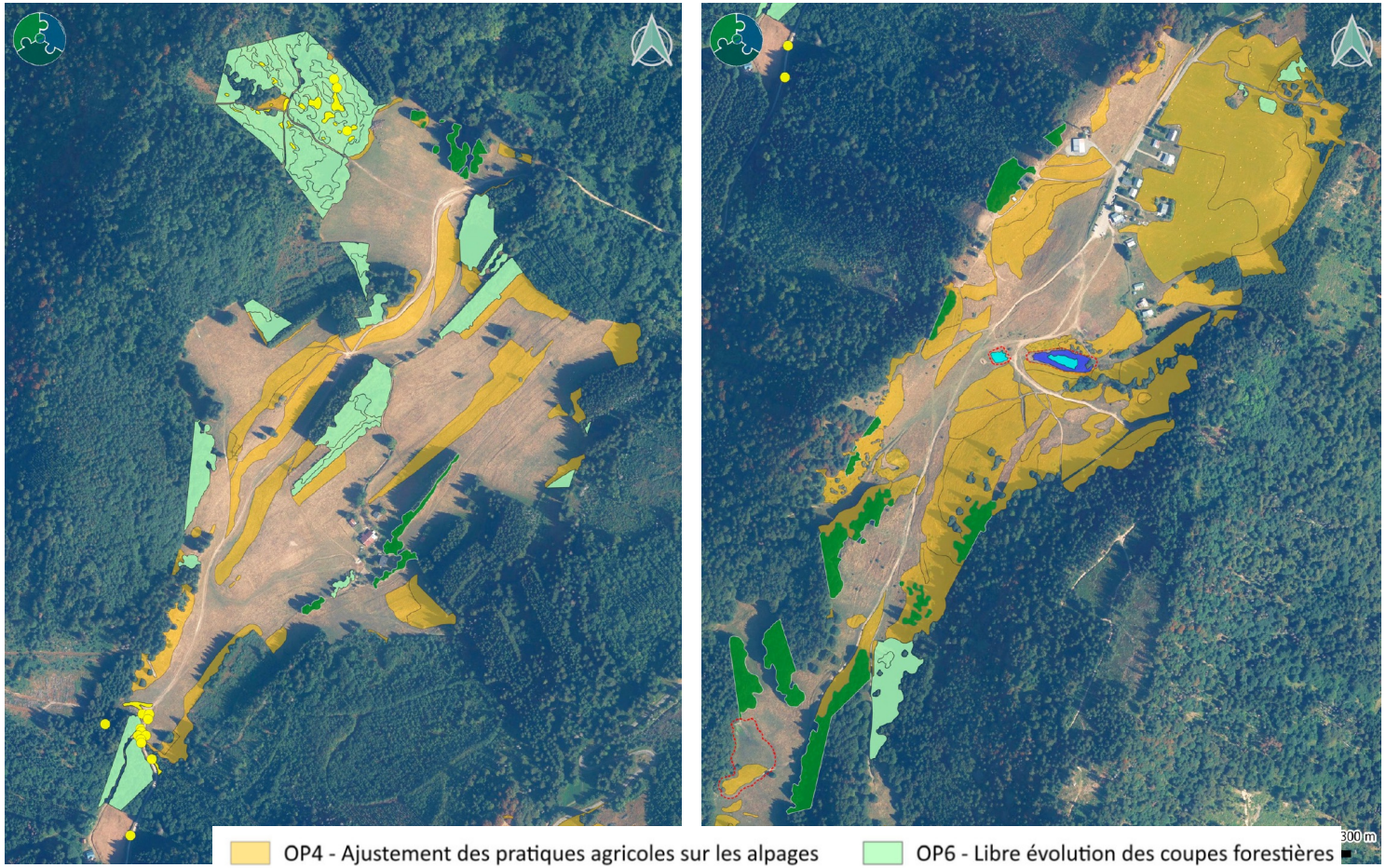

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat ASL2F



L'entracte René Adam

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

THONON agglomération

Communauté de Communes Vallée Verte

SRB

Parker

UNION des Forestiers Privés 74

SIAC

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association Syndicale Libre Forestière Du Forchat
ASL2F

Merci pour votre attention

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
THONON agglomération
Parker
Communauté de Communes Vallée Verte
UNION des Forestiers Privés 74
SIAC
SRB
L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Questions?

Vos contacts:

Contact mail ASL2F : info@aslf.fr

Site internet : https://www.aslf.fr

Technicienne CRPF: mathilde.curt@cnpf.fr - 06 72 93 94 49

Gestionnaire forestier: richard.benjamin@gf2a.fr -0658339948

Union des Forestiers Privés 74: clet.gentric@orange.fr – 06 08 25 84 83

Bourse foncière du SIAC: technicienforets@siac-chablais.fr – 04 50 04 20 25